

ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY
SECRETARIAT

P. O. Box 3243

ADDIS ABABA

ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINNE
SECRETARIAT

B. P. 3243

CM/109/Add.1

Février 1966

CONSEIL DES MINISTRES

Sixième session ordinaire

Addis-Abéba, février 1966

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL ADMINISTRATIF

SUR LE BUDGET EN COURS POUR LA PERIODE

DU 1er MARS 1965 AU 31 MAI 1966

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL ADMINISTRATIF
SUR LE BUDGET EN COURS POUR
LA PERIODE DU 1er MARS 1965 AU 31 MAI 1966

1. S'en tenant aux prévisions révisées du budget en cours pour 1965-1966, et sachant qu'à sa deuxième session ordinaire la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, tenue à Accra en octobre dernier, a approuvé à l'unanimité le volume dudit budget, le Secrétaire général administratif a fait tout son possible pour réaliser le maximum d'économies sur le premier budget régulier. Ces économies, qui s'élèvent à 2.096.210,04 dollars des Etats-Unis, serviront à rembourser les quote-parts des Etats membres au budget de 1966-67, au pro rata de leurs contributions respectives versées au Fonds Général. Comme le Fonds de roulement a été créé pour financer temporairement des dépenses extraordinaires ou imprévues, avec l'approbation préalable du Conseil des Ministres, il ne sera pas modifié pour l'exercice financier en cours, par rapport à ce qui a été réservé à cette fin dans le budget en cours.
2. Le présent budget étant en vigueur jusqu'au 31 mai 1966, fin de l'exercice financier, il existe des charges ou des engagements en suspens, auxquels l'on pourrait devoir faire face après le 31 mai 1966. Cette pratique est conforme au Règlement financier de l'Organisation de l'Unité Africaine et, en l'espèce, à son article 2, Section IV, qui est cité ci-après.
3. "Les crédits sont disponibles pour les obligations correspondantes pendant l'exercice financier auquel ils se rapportent. Ils restent disponibles pendant les douze mois qui suivent la fin de l'exercice auquel ils se rapportent dans la mesure où ils sont nécessaires pour remplir des obligations associées à des fournitures livrées ou à des services rendus dans le courant de l'exercice financier ou pour liquider toutes les autres obligations légales afférentes à l'exercice".
4. Se conformant à ces stipulations, le Secrétaire général administratif a revu tous les engagements contractés dans le premier budget régulier, et qui sont mentionnés en détail dans ce rapport budgétaire sous le titre de "Charges". Celles-ci comprennent toutes sortes d'engagements

que ce soit sous la forme d'ordres d'achat, de contrats, de conférences ou de salaires, qui sont imputables à un crédit, et pour lesquels une partie de ce crédit est réservée. Elles cessent d'être considérées comme charges quand elles sont réglées, ou quand les engagements contractés ont été honorés.

5. Le solde non dépensé d'un crédit ou d'une allocation est la partie de ce crédit ou de cette allocation qui n'a pas été dépensée; c'est le reliquat disponible après déduction, du crédit ou de l'allocation en question, de toutes les dépenses faites. Le solde franc d'un crédit ou d'une allocation est la partie de ce crédit ou de cette allocation qui n'a été ni dépensée ni grévée de charges; c'est le reliquat disponible après déduction, du crédit ou de l'allocation en question, de toutes les dépenses faites et de toutes les charges prévues

6. Fondé sur cette terminologie, le rapport budgétaire ci-joint se propose d'exposer en détail tous les crédits, toutes les dépenses, les soldes non dépensés, les charges et les soldes francs du budget régulier pour la période du 1er mars 1965 au 31 mai 1966. En outre, un état des contributions reçues et des contributions dues jusqu'au 15 janvier 1966 se trouve également joint. Chaque fois que besoin est, des notes explicatives sont données à la fin des sections respectives, en plus des différentes explications figurant dans cette introduction.

7. Il ressort des différentes parties du rapport ci-joint, que le Secrétaire Général Administratif s'en est strictement tenu à la mise en exécution des recommandations du Comité Ad Hoc sur les questions institutionnelles, en vue de réaliser le maximum d'économies sur le budget en cours pour réduire substantiellement les contributions des Etats membres au prochain budget. Le montant des économies ainsi réalisées servira à défrayer la quote-part de chaque Etat membre au prochain budget, conformément au barème des contributions et au montant de la contribution versée.

8. Comme le Conseil n'est pas sans le savoir, deux sessions extraordinaires du Conseil des Ministres ont été financées par le premier budget régulier, bien qu'aucune prévision pour des sessions extraordinaires n'ait été faite, au moment où le premier budget régulier a été approuvé par la Quatrième Session Ordinaire du Conseil. C'est ainsi également que, bien que rien n'ait été prévu pour compter la langue arabe comme langue de travail

aux conférences de l'OUA, la Sixième Session Extraordinaire du Conseil des Ministres a approuvé, à l'unanimité, une proposition faite pour ajouter la langue arabe à la liste des langues de travail de toutes les réunions de l'OUA. Et conformément aux recommandations du Conseil et du Comité Institutionnel, des crédits ont été débrouillés pour honorer les frais encourus pour le personnel technique arabe, dans les prévisions corrigées du budget en cours pour la période du 1er janvier au 31 mai 1966, fin de l'exercice financier.

9. Pour mieux apprécier le montant des économies réalisées, il faudrait examiner ce rapport sur l'état du budget de 1965-1966, conjointement avec les propositions faites pour le budget de 1966-1967. Une étude comparée des deux rapports budgétaires révélera que de nombreux chapitres de dépenses, pour lesquels des crédits ont été aménagés dans ces prévisions corrigées du budget en cours, sous le titre de "charges", ont été ou bien totalement supprimés dans les propositions du prochain budget ou bien réduits au minimum. La plupart des révisions pratiquées pour la période qui reste à courir du présent budget tendent à des réductions:

10. Il faudrait enfin insister sur le fait que tout ceci, qui a été entrepris pour faire le maximum d'économies sur le présent budget, est plutôt théorique, puisque les contributions de certains Etats membres n'ont pas été reçues du tout, ou ne l'ont été que partiellement. Par conséquent, une grande partie des contributions au présent budget reste encore due, malgré le fait qu'il n'y a plus que quatre mois à courir avant la fin de l'exercice financier. On peut se rendre compte clairement de l'état du budget en cours en examinant soigneusement l'état ci-joint des contributions reçues et dues jusqu'au 15 janvier 1966, c'est-à-dire sept mois après la date à laquelle toutes les contributions auraient dû être versées.

ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE
 ETAT DES CONTRIBUTIONS RECUES ET DES CONTRIBUTIONS DUES
 AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE DE L'OUA A LA DATE DU 15 JANVIER 1966

No	ETATS MEMBRES	Barème des Contributions OUA pour 1965	Contributions		Montants reçus		Excédent	Montants dus
			Fonds général	Fonds de roulement	Fonds général	Fonds de roulement		
1.	Algérie	4,70	207.833,20	23.000,00	207.833,20	23.500,00	35,40	-
2.	Burundi	1,89	83.575,48	9.450,00	-	-	-	93.025,48
3.	Camoroun	1,89	83.575,48	9.450,00	83.575,48	9.450,00	3.422,38	-
4.	République centrafricaine	1,89	83.575,48	9.450,00	-	-	-	93.025,48
5.	Tchad	1,89	83.575,48	9.450,00	48.969,38	-	-	44.056,48
6.	Congo (Brazzaville)	1,89	83.575,48	9.450,00	83.575,00	9.450,00	-	,48
7.	Congo (Léopoldville)	3,30	145.925,44	16.500,00	81.213,00	-	-	81.212,44
8.	Dahomey	1,89	83.575,48	9.450,00	61.982,03	-	-	31.043,45
9.	Ethiopie	2,35	103.916,60	11.750,00	103.916,60	11.750,00	-	-
10.	Gabon	1,89	83.575,48	9.450,00	40.790,96	-	-	52.234,52
11.	Gambie	1,89	83.575,48	9.450,00	-	-	-	93.025,48
12.	Ghana	4,24	187.492,08	21.200,00	187.492,08	21.200,00	,09	-
13.	Guinée	1,89	83.575,48	9.450,00	83.575,48	9.450,00	-	-
14.	Côte d'Ivoire	1,89	83.575,48	9.450,00	83.567,90	9.450,00	-	7,58
15.	Kenya	1,89	83.575,48	9.450,00	83.575,48	9.450,00	66,49	-
16.	Liberia	1,89	83.575,48	9.450,00	83.575,48	9.450,00	,52	-
17.	Libye	1,89	83.575,48	9.450,00	83.574,00	9.450,00	-	1,48
18.	Madagascar	1,89	83.575,48	9.450,00	72.680,13	-	-	20.345,35
19.	Malawi	1,89	83.575,48	9.450,00	20.720,00	1.680,00	-	70.625,48

No.	ETATS MEMBRES	Barème des Contributions OUA pour 1965	Contributions		Montants reçus		Excédent	Montants dus
			Fonds général	Fonds de roulement	Fonds général	Fonds de roulement		
20	Mali	1,89	83.575,48	9.450,00	83.565,09	9.450,00	-	10,39
21.	Mauritanie	1,89	83.575,48	9.450,00	30.193,68	-	-	62.831,80
22.	Maroc	6,60	291.850,84	33.000,00	291.850,84	33.000,00	-	-
23.	Niger	1,89	83.575,48	9.450,00	83.575,48	9.450,00	1.898,39	-
24.	Nigéria	9,90	437.776,32	49.500,00	437.776,32	49.500,00	,12	-
25.	Rwanda	1,89	83.575,48	9.450,00	-	-	-	93.025,48
26.	Sénégal	2,35	103.916,60	11.750,00	4.416,35	-	-	111.250,25
27.	Sierra Leone	1,89	83.575,48	9.450,00	13.950,00	-	-	79.075,48
28.	Somalia	1,89	83.575,48	9.450,00	28.000,00	3.000,00	-	62.025,48
29.	Sudan	3,30	145.925,44	16.500,00	122.741,81	-	-	39.683,63
30.	Tanzanie	1,89	83.575,48	9.450,00	83.575,48	9.450,00	-	-
31.	Togo	1,89	83.575,48	9.450,00	48.964,80	-	-	44.060,68
32.	Tunisie	2,35	103.916,60	11.750,00	60.000,00	-	-	35.666,60
33.	Ouganda	1,89	83.575,48	9.450,00	42.000,00	-	-	51.025,48
34.	République Arabe Unie	11,77	520.467,40	58.850,00	250.000,00	-	-	329.317,40
35.	Haute Volta	1,89	83.575,48	9.450,00	9.443,84	-	-	83.581,64
36.	Zambie	1,89	83.575,48	9.450,00	83.575,48	9.450,00	15.695,93	-
TOTAL		100%	4.421.983,00	500.000,00	3.084.245,37	247.580,00	21.119,32	1.590.157,63

TABLEAU
MONTRANT L'ETAT ACTUEL
DU BUDGET DE 1965-1966

S U J E T	MONTANT EN DOLLARS E.U.
1. TOTAL DES CREDITS	4.421.983,00
2. <u>A DEDUIRE</u> : DEPENSES JUSQU'AU 31 DECEMBRE 1965	914.362,27
3.+ SOLDE NON DEPENSE JUSQU'AU 31 DECEMBRE 1965	3.507.620,73
4. <u>A DEDUIRE</u> : TOTAL DES CHARGES POUR LA PERIODE DU 1er JANVIER AU 31 MAI 1966	1.411.410,60
5. SOLDE FRANC	2.096.210,04

+ N.B : Le Solde "non dépensé" jusqu'au 31 décembre 1965 n'est que théorique, puisqu'on y inclut les contributions dues par les Etats membres telles qu'indiquées dans l'Etat ci-joint des contributions reçues et des contributions dues.-

ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

ETAT DES DEPENSES

POUR LA PERIODE DU 1er MARS AU 31 DECEMBRE 1965

(10 mois seulement)

DETAILS	MONTANT TOTAL EN DOLLARS DES E.U.
1. Traitements et salaires	263,674,36
2. Indemnité de logement et autres	17.446,75
3. Services professionnels et services spéciaux	218.303,10
4. Voyages et indemnité journalières	97.646,17
5. Uniformes et habits	74,00
6. Véhicules à moteur	7.254,64
7. Entretien et frais courant des véhicules	5.689,16
8. Mobiliers et autres matériels de bureau	18.142,12
9. Papeterie, formulaires imprimés et autres fournitures de bureau	23.372,72
10. Fournitures diverses et équipements	5.139,97
11. Réparation et entretien de l'équipement	1.735,12
12. Loyers des bureaux et du matériel	28.988,00
13. Réparation et entretien des bureaux	10.567,30
14. Electricité, carburants et eau	2.787,82
15. Affranchissement, téléphone et télégramme	74,422,66
16. Transports et frais de port (marchandises)	3.709,19
17. Frais afférents aux Commissions et remises bancaires	3.112,06
18. Livres, revues, ... etc.	1.047,15
19. Fournitures et matériels divers	1.170,28
20. Assurances	647,60
21. Dépenses diverses	2.819,30
22. Secrétariat du Groupe africain aux Nations Unies	55.000,00
23. S.T.R.C.	71.612,80
TOTAL DES DEPENSES	<u>914.362,27</u>

RESUME DES CHARGES DU BUDGET
DE 1965-1966

<u>SECTION</u>	<u>TITRE</u>	<u>MONTANT EN \$ US</u>
I	CONSEIL DES MINISTRES	44.388,00
II	COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE	43.830,00
III	COMMISSION DE L'EDUCATION ET DE LA CULTURE	41.905,00
IV	COMMISSION DE LA DEFENSE	18.720,00
V	COMMISSION SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET DE LA RECHERCHE	201.600,00
VI	COMMISSION DE MEDIATION, DE CONCILIATION ET D'ARBITRAGE	79.906,00
VII	COMMISSION DES TRANSPORTS ET COMMUNICATION	32.155,00
VIII	COMMISSION DES REFUGIES	15.240,00
IX	SECRETARIAT GENERAL ADMINISTRATIF	933.666,69
	TOTAL DES CHARGES DU BUDGET	<u>1.411.410,69</u> =====

N.B.: Des notes explicatives relatives à ces charges sont fournies
ci-dessous.

SECTION I

CONSEIL DES MINISTRES

NOTE EXPLICATIVE :

1. Conformément aux dispositions de l'Article XII (2) de la Charte, le Conseil des Ministres se réunit au moins deux fois par an et, conformément à la disposition (6) du Règlement intérieur du Conseil des Ministres, celui-ci se réunit en session ordinaire en février de chaque année pour examiner et approuver en particulier le programme et le budget de l'Organisation pour l'exercice financier à venir. En conséquence, une seule session du Conseil des Ministres a été prévue dans la première section des présentes prévisions budgétaires.

2. Les chiffres figurant à la première section correspondent donc à une seule session ordinaire du Conseil organisée en février 1966 au siège de l'O.U.A.

3. L'effectif du personnel technique a augmenté dans une proportion plus grande que celle qui avait été autorisée dans le budget, à la suite de la décision prise par le Conseil à sa sixième session extraordinaire, selon laquelle l'arabe devait être ajouté à la liste des langues de travail pour toutes les conférences de l'O.U.A.

SECTION II

COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE

NOTE EXPLICATIVE :

1. Une provision de 15.750,00 dollars des Etats-Unis a été incorporée dans cette Section pour l'application de la résolution ECOS/Res.7(II) de la Commission économique et sociale, qui concerne la possibilité reconnue à toutes les organisations syndicales africaines de se réunir sous les auspices de l'Organisation de l'Unité Africaine.

SECTION III

COMMISSION DE L'EDUCATION ET DE LA CULTURE

NOTE EXPLICATIVE :

1. La troisième session de la Commission de l'éducation et de la culture doit avoir lieu au Caire, à une date encore indéterminée, après la session de février prochain du Conseil des Ministres qui aura à s'occuper du budget. A la suite de la recommandation formulée par le Comité spécial des questions institutionnelles pour préconiser la fusion de la Commission de l'éducation et de la culture et de la Commission scientifique, technique et de la recherche, avec siège à Lagos, les dispositions financières requises ont été prises en vue de l'organisation de cette session au Caire.
2. Le Comité institutionnel a fixé à dix jours, au lieu de sept, la durée de cette session. En conséquence, certains postes des dépenses prévues pour cette session ont été révisés sur la base de dix jours au lieu de sept, conformément à la recommandation citée ci-dessus.

SECTION V

COMMISSION SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET DE LA RECHERCHE

NOTE EXPLICATIVE :

1. A l'époque où le budget en cours a été établi l'an dernier, le Secrétariat général de l'O.U.A. ne disposait pas d'assez de temps pour étudier minutieusement les prévisions budgétaires relatives à la Commission scientifique, technique et de la recherche. Il a fini par s'arrêter à la somme prévue à la dernière session administrative de la CCTA (qui a été reprise par la CSTR), à savoir 1.159.086,00 dollars des Etats-Unis. Dans l'intervalle, le Secrétariat général a envoyé son propre représentant officiel au centre de la CCTA, où il a examiné de manière extrêmement détaillée toutes les activités, ainsi que les besoins financiers de cette organisation. A la suite de l'étude entreprise, on a constaté que la CSTR pouvait fonctionner avec un budget annuel de quelque 500.000 dollars, somme admise par le Secrétaire exécutif de la CSTR.
2. Conformément aux conclusions de l'étude précitée, la modeste somme de 201.600 dollars des Etats-Unis a été prévue dans cette section pour répondre aux besoins financiers de la CSTR entre le 1er janvier et le 31 mai 1966, date de la clôture de l'exercice financier.

SECTION VI

COMMISSION DE MEDIATION, DE CONCILIATION ET D'ARBITRAGE

NOTE EXPLICATIVE :

1. Aux termes du protocole portant création de la Commission de médiation, de conciliation et d'arbitrage, cette Commission est appelée à présenter à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement ses propres recommandations au sujet des appointements des présidents et vice-présidents. La présente disposition concerne le personnel de bureau de la Commission.
2. Pour la période correspondant à l'exercice budgétaire (c'est-à-dire jusqu'au 31 mai 1966), le Secrétariat du siège sera en mesure de fournir au bureau de la Commission le personnel de secrétariat et les employés subalternes.
3. Les appointements dont il est question ci-dessus se rapportent à une période de six mois. La Commission n'est pas en mesure de présenter son budget avant la prochaine session de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement qui doit avoir lieu en novembre 1966. En conséquence, le bureau de la Commission fonctionnera avec les provisions financières figurant au budget courant, arrêté par le Conseil des Ministres à sa quatrième session ordinaire.
4. Conformément à l'Article X du protocole portant création de la Commission, seules les dépenses administratives de la Commission ont été prises en considération lors de la préparation du présent budget.

SECTION IX

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

NOTE EXPLICATIVE CONCERNANT

LES PREVISIONS BUDGETAIRES DU SECRETARIAT ADMINISTRATIF

pour la période allant du 1er janvier au 31 mai 1966

	TITRE	SOMMES EN DOLLARS EU
SECTION IX-A	Bureau du Secrétaire général administratif	
SECTION IX-B	Bureaux des Secrétaires généraux adjoints	
SECTION IX-C	Divisions et services attachés au Bureau du Secrétaire général administratif	
SECTION IX-D	Division de l'administration	
SECTION IX-E	Division politique	
SECTION IX-F	Division économique et sociale	
SECTION IX-G	Division culturelle et scientifique	
SECTION IX-H	Autres services	
SECTION IX-J	Dépenses spéciales	
SECTION IX-K	Bureau du Groupe africain aux Nations Unies	

Total des prévisions budgétaires pour la
Section IX (Secrétariat administratif)



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1966

Report of the Administrative Secretary General on the status of the budget covering the period 1 March 1965-31 May 1966

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/7353>

Downloaded from African Union Common Repository